

Cette rentrée est marquée par la signature d'un second accord cadre de l'UPJ, avec le MEEDDM pour un meilleur usage des pesticides par les professionnels dans les espaces publics dans le cadre l'EcoPhyto 2018

L'UPJ a été partie prenante dans l'élaboration du Plan EcoPhyto 2018 en signant en avril dernier un premier accord cadre destiné aux jardiniers amateurs. L'objectif est de réduire de 50% si possible le volume des produits phytosanitaires d'ici 2018 sur le territoire national.

Rendez-vous le 3 septembre 2010 à 10h00 au Potager du Roy à Versailles¹

Pour atteindre cet objectif, l'UPJ signe, avec les principaux acteurs de la gestion des espaces publics sur le territoire français, cet accord sur l'usage des pesticides par les professionnels le 3 septembre prochain au Potager du Roy à Versailles en présence de la Secrétaire d'Etat chargée de l'écologie, Madame Chantal Jouanno.

Parce que traiter ne doit pas être un réflexe, l'UPJ prône la coexistence intelligente entre les produits de synthèse, les produits d'origine naturelle et les techniques complémentaires dans la gestion des espaces publics² ou dans les pratiques de jardinage. Elle propose ainsi aux différents acteurs de l'entretien des espaces publics des matières fertilisantes, des terreaux et des produits phytopharmaceutiques, d'origine chimique ou naturelle.

Consciente que sa mise en œuvre représente des efforts pour ses adhérents, l'UPJ témoigne avec cette signature de l'engagement opérationnel de l'ensemble de la profession.

Les 33 entreprises adhérentes de l'UPJ permettent ainsi aux 36 000 communes et aux gestionnaires d'infrastructures et d'espaces publics d'offrir à nos concitoyens des voiries et des espaces collectifs propres et sûrs. Les produits proposés fournissent des bénéfices collectifs : santé à travers la lutte contre les nuisibles, sécurité des voiries et infrastructures de transport, conservation du patrimoine végétal et des ouvrages d'art, esthétique et agrément des jardins et espaces verts.

Une des clés de la réduction de l'impact sanitaire et environnemental des produits phytopharmaceutiques est une meilleure communication sur les modalités d'utilisation, les précautions à adopter ainsi que sur les propriétés réelles de ces produits. L'UPJ a pour mission de diffuser une information transparente et témoigne, avec cette nouvelle

¹ Plan d'accès en page 3 de ce communiqué

² Cet accord rassemble aux côtés des ministères chargés de l'environnement et de l'agriculture, les décideurs publics en matière de gestion des espaces verts et les principaux utilisateurs des produits phytosanitaires dans les espaces publics : les aéroports de Paris, l'assemblée des communautés de France, l'assemblée des départements de France, l'association professionnelle des sociétés françaises concessionnaires ou exploitantes d'autoroutes ou d'ouvrages routiers, l'association française des directeurs de jardins et espaces verts publics, l'association des Ecomaires de France, l'association des maires de France, l'association des applicateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques, la chambre syndicale désinfection, désinsectisation, dératisation, le mouvement des entreprises de France, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité, l'union nationale des entrepreneurs du paysage, et les voies navigables de France.

signature, de l'engagement et de l'implication de ses adhérents à promouvoir les bonnes pratiques liées à l'utilisation des produits phytosanitaires en espaces publics.

L'accord des missions à l'ensemble des signataires de l'accord cadre : Cet accord cadre définit, pour l'ensemble des signataires, des missions telles que :

- *Surveillance du territoire (participation au Réseau National d'épidémiologie-surveillance*
- *Soutien des actions de recherche et d'expérimentations*
- *Prise des dispositions pour accompagner la mise en place de Certiphyto*
- *Adoption d'une meilleure conception des espaces : promotion des aménagements qui nécessitent une demande de pesticides aussi minimale que possible*
- *Soutien des méthodes alternatives et promotion d'une meilleure utilisation des moyens de lutte disponibles*
- *Communication avec tous les acteurs impliqués dans la gestion et l'entretien des espaces publics, avec les décideurs et les pouvoirs publics et auprès du public (riverains et grand public).*

L'UPJ se félicite de la signature de cet accord cadre multi-acteurs qui anticipe l'entrée en vigueur de plusieurs dispositions du Plan EcoPhyto 2018. Pour l'UPJ, cette signature est en cohérence avec l'ensemble de ses actions et la volonté d'informer et de sensibiliser le public aux bonnes pratiques dans les zones non agricoles.

Le Guide des bonnes pratiques phytopharmaceutiques en espaces publics de l'UPJ, a déjà 10 ans et pourrait devenir un véritable outil pédagogique d'accompagnement de cet accord cadre professionnel!

L'UPJ représente l'ensemble de ses adhérents et a publié la nouvelle version de ce guide destiné aux professionnels des espaces publics. Cet outil est aujourd'hui une forme d'accompagnement des mesures issues de cet accord cadre.

Il développe de façon synthétique les éléments clefs d'une bonne intervention phytopharmaceutique en zone non agricole. A travers 26 fiches pratiques, ce guide propose aux utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques les mesures permettant d'allier une efficacité optimale des interventions et la protection de l'applicateur et d'autrui.



Retrouvez dès maintenant ce guide en téléchargement gratuit sur notre site internet : www.upj.fr, rubrique Professionnels > Guide des bonnes pratiques en espaces publics.

(Plan d'accès sur la page 3 de ce communiqué de presse)

Contact Presse :

Émilie Basuyau
01 53 69 60 94
06 26 52 54 30
emiliebasuyau@upj.fr

Plan d'accès au Potager du Roi – Versailles

